

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 20 JUILLET 2020

Présents : Mmes, MM. Fernand BURKHALTER -Maire, Martine PEQUIGNOT, Sébastien MANCASSOLA, Danielle BOURGON, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD, Maryse GIROD, Chantal GRISIER – Adjoints, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT – Maires délégués, - Adjoints, Luc BERNARD, Jean-Luc PARIS, Elisabeth CARLIN, Chantal CLAUDEL, Patricia BURGUNDER, Sylvie NARDIN, Sylvie CANTI, Rachid DAGHMOUMI, Dalila MEDDOUR, Catherine FORTES, Etienne BOURQUIN, Rémi ENDERLIN, Maryse PORTAZ, Rose-Anne DA COSTA, Ouari BELAOUNI, Quentin HAFEKOST, Patrick ADAM – Conseillers.

Excusés: Patrick PAGLIA, Ismaël MOUMAN, Christophe GODARD, Martial DUCASSE, Maryline DOUARD, Gilles LAZAR, Marianne ECOFFET, Sylvie DAVAL

Procurations : M. Patrick PAGLIA à Mme Chantal GRISIER
M. Ismaël MOUMAN à Mme Dominique VARESCHARD
M. Christophe GODARD à Mme Dominique VARESCHARD
M. Martial DUCASSE à M. Sébastien MANCASSOLA
Mme Maryline DOUARD à Mme Danielle BOURGON
M. Gilles LAZAR à Mme Rose-Anne DA COSTA
Mme Marianne ECOFFET à Mme Maryse PORTAZ
Mme Sylvie DAVAL à M. Quentin HAFEKOST

Le Maire ouvre la séance du conseil municipal qui se tient, en raison des mesures sanitaires, salle de la Cavalerie et donne lecture des procurations.

Le Maire : Je vous remercie pour votre assiduité aux uns et aux autres ; Il est bien de siéger au conseil municipal même si ce conseil se déroule un peu tardivement. Je propose l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour, en l'occurrence le versement des primes AJC. Une délibération est nécessaire pour le versement de ces primes. Aussi et de façon à ne pas retarder le versement de ces sommes, il vous est proposé d'inscrire ce point à l'ordre du jour de ce conseil. Je ne pense pas qu'il y ait d'opposition à inscrire ce point ?

Il n'y a pas d'opposition quant à l'ajout du point précité

Le Maire interpelle les services quant à l'absence de comptes-rendus réalisés à soumettre à l'approbation du conseil municipal et prend note du retard accumulé en raison du nombre de conseils municipaux organisés sur une courte période : 4 entre le 28 juin et le 20 juillet.

▪ RAPPORT N°1 : Répartition des subventions 2020 aux associations

Le Maire expose qu'afin de faire face aux difficultés que les associations ont pu rencontrer du fait de la pandémie, il a été acté lors de la séance du Conseil Municipal du 26 Juin 2020 du principe de versement des subventions comme suit :

- 50 % du montant 2019 pour les associations bénéficiaires d'une subvention supérieure à 500 €
- 100 % du montant 2019 pour les associations bénéficiaires d'une subvention inférieure à 500 €

Aujourd'hui, l'Assemblée est invitée à se prononcer sur les montants 2020 desquels sera soustrait l'acompte déjà versé, le cas échéant.

Vous vous rappelez que nous avons anticipé le versement des subventions aux associations et maintenant nous revenons sur le fond du sujet.

Martine PEQUIGNOT : Les subventions d'ordre général n'ont pas bougé, elles sont restées identiques entre 2019 et 2020. La seule subvention qui progresse est celle du COS indexée sur la masse salariale et dont le taux a été porté de 0,45% à 0,48%, soit une progression de 1 200 euros.

Services	Subventions et participations spécifiques	2019	Taux attribué	ACOMPTE JUN 2020	2020	SOLDE 2020
012		20 951,00		10 475,50	22 512,00	12 036,50
	Comité des Œuvres Sociales	12 411,00	50%	6 205,50	13 672,00	7 466,50
	Comité des Œuvres Sociales (Bons d'achat de Noël)	8 540,00	50%	4 270,00	8 840,00	4 570,00

0250	Participations diverses	775,50		0,00	822,50	822,50
	Elus et candidats socialistes et républicains	540,50	attente	0,00	611,00	611,00
	Fédération élus locaux altern écologistes	23,50	attente	0,00	23,50	23,50
	Opposition de gauche : Héricourt en commun	117,50	attente	0,00	164,50	164,50
	Opposition de droite : Héricourt vivante	94,00	attente	0,00	23,50	23,50
1131		3 060,00		1 530,00	3 060,00	1 530,00
	Amicale Sapeurs Pompiers	3 060,00	50%	1 530,00	3 060,00	1 530,00
2551		5 000,00		2 500,00	5 000,00	2 500,00
	Voyages et sorties scolaires	5 000,00	50%	2 500,00	5 000,00	2 500,00
3244		2 100,00		1 050,00	2 100,00	1 050,00
	Jardins du Mont Vaudois	2 100,00	50%	1 050,00	2 100,00	1 050,00
5243		11 204,00		5 602,00	11 204,00	5 602,00
	M.A.S. Compensation loyer	5 100,00	50%	2 550,00	5 100,00	2 550,00
	ALTAU	4 574,00	50%	2 287,00	4 574,00	2 287,00
	ANPAA (Comité Départemental de Prévention de l'Alcoolisme)	1 530,00	50%	765,00	1 530,00	765,00
TOTAL		43 090,50		21 157,50	44 698,50	23 541,00

Services	Subventions aux associations d'intérêt local non sportives	2019	Taux attribué	ACOMPTE JUIN 2020	2020	SOLDE 2020
0250	Associations diverses	22 201,00		13 916,00	24 094,60	10 178,60
	Adapei IME Héricourt	161,00	100%	161,00	161,00	0,00
	Amicale Laïque	4 300,00	50%	2 150,00	4 300,00	2 150,00
	ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)	200,00	100%	200,00	200,00	0,00
	Amicale des Travailleurs marocains d'Héricourt	700,00	50%	350,00	700,00	350,00
	Amis du Fort du Mont Vaudois	2 000,00	50%	1 000,00	2 000,00	1 000,00
	+ frais de reprographie	0,00	0%	0,00	115,20	115,20
	Journée du Patrimoine Amis de l'Eglise Luthérienne	300,00	100%	300,00	300,00	0,00
	APACH (Ass.Artisans Commerçants héricourtois)	2 000,00	50%	1 000,00	2 000,00	1 000,00
	Subvention exceptionnelle E commerce 1500 en 2020 1500 en 2021		0%	0,00	1 500,00	1 500,00
	Amicale Philatélique	208,00	100%	208,00	208,00	0,00
	Association Amis CRF - Hôpital Bretegnier	102,00	100%	102,00	102,00	0,00
	+ frais de reprographie	0,00	0%	0,00	20,00	20,00
	Chorale Paroissiale Catholique	78,00	100%	78,00	78,00	0,00
	Comité des Fêtes Les Vies La Joie	95,00	100%	95,00	95,00	0,00
	Croix Rouge	1 020,00	50%	510,00	1 020,00	510,00
	Donneurs de sang	168,00	100%	168,00	168,00	0,00
	FNACA	61,00	100%	61,00	61,00	0,00
	FNATH	254,00	100%	254,00	254,00	0,00
	+ frais de reprographie	0,00	0%	0,00	258,40	258,40
	Amis Fondation Mémoire de la Déportation (AFMD)	61,00	100%	61,00	61,00	0,00
	Fila'Scrap	500,00	100%	500,00	500,00	0,00
	Franche Comté Parkinson	200,00	100%	200,00	200,00	0,00
	Fréquence 70	153,00	100%	153,00	153,00	0,00
	Héri Joue	400,00	100%	400,00	400,00	0,00
	Héricourt Pêche Compétition (subvention démarrage)	0,00	100%	500,00	500,00	0,00
	Histoire et Patrimoine d'Héricourt (y compris Fête du Château)	3 000,00	50%	1 500,00	3 000,00	1 500,00

Histoire et Patrimoine d'Héricourt (Edition Cahier)	500,00	100%	500,00	500,00	0,00
La Caponnière	102,00	100%	102,00	102,00	0,00
Les Gros Volons (Club gymnastique Tavey)	250,00	100%	250,00	250,00	0,00
Les Pappys du Cœur	200,00	100%	200,00	200,00	0,00
Médailleurs Militaires	61,00	100%	61,00	61,00	0,00
Mélodie des Fuseaux	300,00	100%	300,00	300,00	0,00
Odyssée du Cirque	3 000,00	50%	1 500,00	3 000,00	1 500,00
Prévention routière - Subvention de fonctionnement	102,00	100%	102,00	102,00	0,00
Prévention routière - Intervention écoles	500,00	0%	0,00	0,00	0,00
Restaurants du Cœur	550,00	50%	275,00	550,00	275,00
Société de Chasse (Tavey)	90,00	100%	90,00	90,00	0,00
Souvenir Français	61,00	100%	61,00	61,00	0,00
Tip Top Form	300,00	100%	300,00	300,00	0,00
UNADIF	61,00	100%	61,00	61,00	0,00
UNC-AFN	61,00	100%	61,00	61,00	0,00
Conjoints survivants et parents d'orphelins	102,00	100%	102,00	102,00	0,00
TOTAL	22 201,00		13 916,00	24 094,60	10 178,60

Présentation de Madame Chantal GRISIER – Adjointe au Sport

Services	Subventions aux associations culturelles	2019	Taux attribué	ACOMPTE JUIN 2020	2020	SOLDE 2020
3111		3 000,00		1 500,00	3 300,00	1 800,00
	Harmonie Municipale	3 000,00	50%	1 500,00	3 000,00	1 500,00
	Subvention exceptionnelle Concert d'hiver 2020				300,00	300,00
0250		24 151,00		11 307,00	22 276,20	10 969,20
	Ensemble vocal A'CHOR	311,00	100%	311,00	311,00	0,00
	+ frais de reprographie		0%	0,00	125,20	125,20
	Alternadiff	6 088,00	50%	3 044,00	6 088,00	3 044,00
	Festival Musiques et Mémoire	2 000,00	0%	0,00	0,00	0,00
	In Ouie Cours (Acompte de 3 850 € mandaté le 09/06/2020)	7 650,00	Acompte	3 850,00	7 650,00	3 800,00
	Musiques en Héricourt	8 000,00	50%	4 000,00	8 000,00	4 000,00
	Société Histoire Naturelle Pays Montbéliard	102,00	100%	102,00	102,00	0,00
TOTAL		27 151,00		12 807,00	25 576,20	12 769,20

Présentation de Madame Chantal GRISIER Adjointe au sport

Services	Subventions aux associations sportives	2019	Taux attribué	ACOMPTE JUIN 2020	2020	SOLDE 2020
400	Clubs adhérents à l'OMS - Déplacements sportifs	53 000,00		26 500,00	53 000,00	26 500,00
	Héricourt Athlétisme Compétition (HAC)	1 576,00	50%	788,00	1 662,00	788,00
	Karaté Shotokan	2 519,00	50%	1 259,50	2 629,00	1 259,50
	La Vaudoise Gymnastique	7 194,00	50%	3 597,00	9 713,00	3 597,00
	La Vaudoise Judo/Ju Jitsu	8 511,00	50%	4 255,50	8 862,00	4 255,50
	La Vaudoise Karaté	496,00	50%	248,00	262,00	248,00
	SGH Athlétisme	6 699,00	50%	3 349,50	6 586,00	3 349,50
	SGH Tennis	4 256,00	50%	2 128,00	3 056,00	2 128,00
	SGH VTT - HERICOURT 2 ROUES	1 046,00	50%	523,00	1 298,00	523,00

SGH Basket	8 365,00	50%	4 182,50	7 983,00	4 182,50
Amicale Laique Badminton	6 051,00	50%	3 025,50	5 019,00	3 025,50
Roller Club	3 006,00	50%	1 503,00	2 399,00	1 503,00
Full Contact	598,00	50%	299,00	711,00	299,00
Arc Héri Courtois	2 683,00	50%	1 341,50	2 820,00	1 341,50
Participations aux frais de reprographie	49,60		49,60	180,80	131,20
La Vaudoise Gymnastique	49,60	100%	49,60	66,40	16,80
SGH Basket				114,40	114,40
Office Municipal Sports	2 000,00		1 250,00	2 000,00	750,00
Récompenses sportives	1 500,00	50%	750,00	1 500,00	750,00
Soutien frais de secrétariat	500,00	100%	500,00	500,00	0,00
Fête de la Fraternité	0,00	0%	0,00	0,00	0,00
Autres	27 866,00		15 266,00	28 960,80	13 694,80
SGH Football (Acompte 3 500 € le 09/06/2020)	14 600,00	50%	7 300,00	**	**
<i>** Le montant de la subvention 2020 sera communiqué en séance, une rencontre avec l'association étant programmée le 17/07/20</i>					
Athlético Chenevières	500,00	100%	500,00	500,00	0,00
ASVB Vétérans Bussurel	92,00	100%	92,00	92,00	0,00
Groupe Spéléo M.Loubens	449,00	100%	449,00	449,00	0,00
Marche Buissonnière	153,00	100%	153,00	153,00	0,00
+ frais de reprographie		0%	0,00	4,80	4,80
Galactik classico Futsal Club	700,00	50%	350,00	700,00	350,00
Héricourt Athlétisme Compétition En Trail du Mont Vaudois (subvention exceptionnelle)	500,00	100%	500,00	500,00	0,00
Amicale Laique Badminton Subvention valorisation niveau national	1 200,00	50%	600,00	1 200,00	600,00
Pom Pom Girls	311,00	100%	311,00	311,00	0,00
Pom Pom Girls Classement championnat		0%	0,00	500,00	500,00
La Vaudoise Aïkido Budo	0,00	0%	0,00	590,00	590,00
Subvention "Les 10 km d'Héricourt" SGH Athlétisme	3 000,00	50%	1 500,00	3 000,00	1 500,00
SGH Football section sport études	1 500,00	50%	750,00	1 500,00	750,00
SGH Football section sport études Carence animateur sportif	3 000,00	50%	1 500,00	3 000,00	1 500,00
LA Vaudoise Judo section sport études	250,00	100%	250,00	250,00	0,00
La Vaudoise Tai Chi	411,00	100%	411,00	411,00	0,00
Natation (déplacements inclus)	1 200,00	50%	600,00	1 200,00	600,00

Compensation tarification préférentielle adhérents héricourtois	885,00		730,00	730,00	0,00
SGH Basket	445,00	100%	460,00	460,00	0,00
Roller Club	440,00	100%	270,00	270,00	0,00
TOTAL	83 800,60		43 795,60	84 871,60	41 076,00

TOTAUX	176 243,10		91 676,10	179 240,90	87 564,80
---------------	-------------------	--	------------------	-------------------	------------------

Chantal GRISIER : Pour ce qui concerne les subventions culturelles, les chiffres vous sont présentés. Il y a eu une petite augmentation pour certaines pour lesquelles vous avez les explications. Pour la plupart, les subventions ont été maintenues à leur niveau de 2019. Concernant les subventions OMS, le rapport a été modifié car il y avait eu une erreur sur le solde des subventions à verser.

Les montants ont donc été revus et vous trouverez en rouge sur le rapport mis sur table les modifications apportées. Certains clubs connaissent donc des augmentations et d'autres des diminutions.

C'est le fruit du travail mené par l'équipe de l'OMS de la commission subvention qui a consacré de nombreuses soirées à l'examen des pièces. Vous avez donc tous les montants. Il y a également des frais de reprographie qui sont demandés par la Vaudoise gym et le SGH basket, les récompenses sportives. Pour ce qui concerne le SGH foot le montant attribué en 2019 était de 14 600 €, il sera de 10 000 € en 2020 étant précisé que sur cette somme 5 000 € sont d'office versés à la Haute Lizaine pour la prise en charge des jeunes qui vont s'entraîner là-bas. Le SGH foot paye également la licence de tous ces jeunes et celles du foot salle. Pour les autres montants, il n'y a pas eu d'évolution. Concernant la tarification préférentielle, deux clubs de basket diminuent le montant des licences pour les héricourtois et à ce titre la Ville leur compense à l'euro près ce manque à gagner.

Patrick ADAM – Conseiller Municipal d'Opposition Héricourt Vivante : Concernant le SGH Football, je vois qu'il y avait une rencontre avec l'association qui était programmée le 17 juillet, pourriez-vous nous préciser la nature de cette rencontre et le nombre d'adhérents qui s'élèverait, si mes souvenirs sont bons, à 40 ?

Le Maire : Non, vous n'avez pas les bonnes informations.

Chantal GRISIER : Le chiffre de la Fédération Française de Football état pour la saison 2019-2020 de 112 jeunes et 45 adultes. 112 jeunes pour lesquels le SGH foot paie la licence et donne une subvention de 5 000 € à Haute-Lizaine qui prend en charge l'entraînement et tout ce qui va avec.

Patrick ADAM : D'accord, et ça, ça vaut 14 600 euros ?

Le Maire : Non, 10 000 euros.

Patrick ADAM : D'autre part, j'aimerais que vous vous engagiez ici à nous dire si les principes de laïcité sont parfaitement respectés au sein de ce club.

Le Maire : A ma connaissance oui.

Patrick ADAM : Il y a des vérifications qui sont faites ? A ma connaissance, pas vraiment

Le Maire : Non, je ne m'immisce pas dans la vie interne des clubs. Après, je n'ai pas de remarques particulières par rapport à la question que vous posez. Je suppose donc que ces principes sont respectés.

Patrick ADAM : J'appellerai l'équipe municipale à être particulièrement vigilante sur ce point.

Quentin HAFEKOST : Nous souhaitons que la subvention attribuée à notre groupe soit reversée au CCAS.

Danièle BOURGON : précise qu'il en va de même pour sa subvention

Maryse PORTAZ : Par rapport à la compensation de loyer accordée au MAS en particulier qui est du même montant en 2019 et en 2020. Est-ce qu'il ne faudrait pas revoir cette aide pour leur permettre de souffler un peu quant aux charges de loyers au vu de la situation difficile ?

Le Maire : Nous l'avons toujours fait encore faut-il que l'association le demande. Je n'ai pas de demande en ce sens. D'ailleurs, Madame Girod les a réunis et aucune demande particulière n'a été exprimée à ce sujet.

Le vote est unanime. Madame VARESCHARD n'a pas pris part au vote au titre de l'Amicale Laïque

- **RAPPORT N°2: Covid-19/Extension de l'aide municipale affectée à la relance du commerce local aux auto-entrepreneurs du spectacle**

Fernand BURKHALTER expose que dès le 23 avril 2020, la Ville d'HERICOURT a adopté à la majorité de ses membres le vote d'une enveloppe budgétaire de **75 000 €** destinée à soutenir les activités commerciales, et notamment les commerces de centre-ville, lourdement impactés par l'épidémie de COVID.

Cette aide fixée forfaitairement à **750 €** était destinée aux commerçants exerçant une activité à plein temps ou disposant d'une vitrine mais également aux commerçants ambulants sous réserve que leur activité soit exercée à titre principale à temps plein et que leur chiffre d'affaires soit supérieur à 20 000 €.

N'entraient pas dans ce dispositif d'aide les auto-entrepreneurs du spectacle qui ont également été contraint de suspendre leur activité pendant cette longue période.

Aussi, il vous est proposé d'étendre le dispositif existant à ces professionnels en leur attribuant une aide forfaitaire de **500 €**, sous réserve qu'il s'agisse de leur activité principale et qu'aucune indemnisation au titre du chômage partiel n'ait été perçue.

Le Maire ajoute : J'ai rencontré un ou deux auto-entrepreneurs du spectacle, qui contrairement aux entreprises du spectacle n'entrent pas dans le champs de pôle emploi et des ASSEDIC et ne sont donc pas indemnisés. Cette aide de 500 € est réservée aux seuls auto-entrepreneurs, sous réserve que ces artistes exercent leur activité à titre principal et qu'aucune indemnisation au titre du chômage partiel n'ait été perçue. A ce stade de la réflexion, je n'ai aucune idée du nombre de personnes qui seraient concernées par cette aide. Nous assurerons la publicité de cette mesure probablement sur Facebook.

Patrick ADAM : Il n'y a pas beaucoup de montreurs d'ours ou de troubadours sur Héricourt quand même !

Le Maire : Il y en a, et certain que nous nous ne connaissons pas : régisseurs...Une demande m'a été présentée c'est pour cette raison que je présente ce rapport qui pourra certainement en aider d'autres.

La procédure est validée à l'unanimité compte tenu de 7 abstentions (groupe d'opposition de gauche)

▪ **RAPPORT N°3: Commission Communale des Impôts Directs (CCID)/ Proposition de composition à adresser au Directeur Départemental des Finances Publiques**

Martine PEQUIGNOT expose l'article 1650 et 1650 A du Code Général des impôts prévoit, dans les deux mois suivant le renouvellement des conseils municipaux, l'institution dans chaque commune d'une Commission Communale des Impôts directs.

Cette commission est désignée par le Directeur Départemental des Services Fiscaux sur la base d'une liste établie par le Conseil Municipal en nombre double par rapport à la composition de la commission.

Cette dernière étant composée de 8 titulaires et 8 suppléants, il convient donc que l'Assemblée propose 16 contribuables pour les fonctions de titulaires et 16 autres qui exerceront les fonctions de suppléants.

La Loi de Finances pour 2020 a supprimé l'obligation de désigner un commissaire extérieur à la commune ou propriétaire de bois. La seule condition étant que les personnes proposées soient effectivement inscrites sur l'un des rôles d'impôts directs dans la commune.

La liste des membres de la Commission Communale des Impôts Directs proposée est la suivante :

I- MEMBRES TITULAIRES

NOM -PRENOM	AGE	PROFESSION	ADRESSE
SCHARPF Gérard	81	Retraité	41 avenue Léon Jouhaux - 70400 HERICOURT
JOLY Jean-Jacques	74	Retraité	22 rue Pierre de Coubertin – 70400 HERICOURT
CHENAL Jean-Michel	54	Employé	61 rue Pierre de Coubertin – 70400 HERICOURT
POURCHOT Annie	77	Retraité	12 rue du Four – 70400 HERICOURT
BILLEREY Alain	69	Retraité	34 Grande rue - 70400 BUSSUREL
PETREQUIN Vincent	54	Employé	8 rue de la Fontaine - TAVEY
NAJAC Yvette	72	Retraîtée	8 rue Alain Fournier - 70400 HERICOURT
BERTIN Geneviève	80	Retraîtée	11 rue des Egalités - 70400 HERICOURT
CARENINI Marc	71	Retraité	6 rue des Egalités - 70400 HERICOURT
JEUDY Bernard	79	Retraité	17 rue des Acacias - 70400 HERICOURT

MASSON Alain	71	Retraité	1 rue Jacques Prévert - 70400 HERICOURT
GOUTTE Noël	70	Retraité	18 rue Condorcet - 70400 HERICOURT
BROWN-BEGEY Anne-Laure	50	Enseignante	4 rue Méquillet – 70400 HERICOURT
SCHOTT Leila	53	Formatrice	13 rue Blaise Pascal – 70400 HERICOURT
ELIAS Daniel	70	Retraité	Rue Louvière - 70400 CHENEBIER
LAVALETTE Claude	78	Retraité	Le Village - 70400 COURMONT

II- MEMBRES SUPPLEANTS

NOM -PRENOM	AGE	PROFESSION	ADRESSE
VERMOT DESROCHES Gérard	54	Formateur	16 rue des Fleurs – 70400 HERICOURT
BICAJ Drita	50	Cadre	14 rue Claude de Bussy – 70400 HERICOURT
HILD Antoine	38	Avocat	16 rue des Roses – 70400 HERICOURT
BATOZ Violette	56	Enseignante	1 impasse de la Varenne – 70400 BUSSUREL
ROUSSEAU PASCAL	58	Employé	13 rue de Thanne – 70400 HERICOURT
TOURNU Claudine	84	Retraîtée	8 rue Chaban Delmas - 70400 HERICOURT
PUZIAK Lucette	74	Retraîtée	14 rue de la Sapinière - 70400 HERICOURT
ETIENNE Jeanne	69	Retraîtée	43 rue Salvador Allende - 70400 HERICOURT
MARTIN Maurice	73	Retraité	13 rue des Champs Corneilliers -70400 TAVEY
FAULCONNIER Pierre	48	Fonctionnaire	43 rue Paul Vinot - 70400 HERICOURT
SOLIGNAT Daniel	76	Retraité	23 rue Pierre Proud'hon - 70400 HERICOURT
BRUMANA Dério	73	Retraité	3 rue de la Pommeraie - 70400 HERICOURT
VARETTO Jean	71	Retraité	11 rue Rochet - 70400 HERICOURT
BURKHALTER Robert	70	Retraité	107 avenue Jean Jaurès - 70400 HERICOURT
PIOT Sylvie	52	Employée	Rue de la Goutte Morel – 70400 CHAMPEY
BAILLY Claude	72	Retraité	25 rue de la Morette – 70400 LUZE

Martine PEQUIGNOT : Chaque commune doit disposer d'une Commission Communale des Impôts Directs et à ce titre il nous appartient d'en renouveler les membres. Nous avons 32 personnes à proposer et ensuite il appartiendra au Directeur Départemental des services fiscaux d'en retenir 16. Il faut quand même remplir des conditions dont l'une des principales est d'être inscrit sur l'un des rôles d'impôts de la commune. Vous avez la liste des membres qui vous est proposée par la municipalité. A noter que M. Claude LAVALETTE sera remplacé par M. Yves GERMAIN.

Quentin HAFEKOST : Comment avez-vous procédé à la désignation, vous avez contacté chaque personne qui vous a donné son accord?

Le Maire : Nous avons reconduit les anciens et parmi eux nous avons retiré les plus âgés. Nous en avons appelé un certain nombre d'entre eux mais peut-être pas tous. Il conviendra de préciser le nom de Monsieur VAROTTO, à savoir Jean-Marie.

Le vote est unanime compte tenu de 7 abstentions (Groupe d'opposition de Gauche)
--

▪ RAPPORT N°4: Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal de l'Union

Le Maire explique que le Syndicat Intercommunal de l'Union est l'actionnaire public majoritaire de la Société d'Economie Mixte, IDEHA.

La Ville d'HERICOURT est adhérente au Syndicat de l'Union et, à ce titre, il nous est demandé de désigner deux délégués du conseil municipal qui seront appelés à siéger au sein de cette instance.

Le vote a lieu au scrutin secret à la majorité absolue.

Le Maire : La Ville était représentée par Mesdames VARESCHARD et GIROD qui ne souhaitent plus assumer cette fonction. Les candidatures de Madame Danièle BOURGON et Monsieur Etienne BOURQUIN vous sont proposées. Madame Chantal GRISIER ne prendra pas part au vote qui aura lieu au scrutin secret.

Madame Chantal GRISIER et Monsieur Quentin HAFEKOST sont nommés scrutateurs.

Le résultat des votes fait état de 27 bulletins en faveur de Madame Danièle BOURGON et M. Etienne BOURQUIN, 6 blancs et 1 bulletin nul. Le vote est donc acquis à la majorité absolue.

▪ **RAPPORT N°5 : Révision de loyers de mise à disposition de terrains pour l'installation d'antennes relais avec la société TDF**

Martine PEQUIGNOT expose que la Ville d'Héricourt a mis à la disposition de la société TELEDIFFUSION DE FRANCE (TDF) trois sites sur lesquels ont été installées des antennes relais :

- « Bois du Mont Vaudois » : Une Convention d'occupation du domaine public a été signée pour la période du 1^{er} décembre 2003 au 25 février 2022 pour un loyer annuel actualisé en 2020 à 3 446.99 €.
- « Bois du Chanois » : Signature d'un bail pour la période du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2029 pour un loyer annuel actualisé en 2020 à 3381.30€.
- « La Brosse » à Bussurel : Un bail a été signé pour la période du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2029 pour un loyer annuel actualisé en 2020 à 3348.93 €.

Pour faire suite à la négociation engagée avec la société TDF, le montant annuel des loyers a été revu sur la base suivante : **2 000 €** de part fixe et **2 000 €** pour chaque opérateur, soit :

- « Bois du Mont Vaudois » : 2 000 € + (2* 2000 €) = 6 000 €
- « Bois du Chanois » : 2 000 € + 2 000 € = 4 000 €
- « La Brosse » : 2 000 € + 2 000 € = 4 000 €

De son côté Tavey avait également signé un bail avec la société TDF pour la mise à disposition d'un site « Le Grand Bois » pour la période du 21 septembre 2018 au 20 septembre 2030 pour un loyer annuel actualisé en 2020 à 2 007.76 €. Le résultat de la négociation engagée fait état là encore d'un loyer annuel réparti en une part fixe et une part variable qui a été arrêtée pour le cas présent à respectivement 2 008 € et 1 000 € par opérateur, soit 3 008 € annuel.

Il est proposé de valider les montants de revalorisations proposés et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention du domaine public à venir ainsi que les avenants aux baux nécessaires.

Nous avons 3 sites sur lesquels ont été installés des antennes relais. Le rapport présenté fait état des négociations engagées avec les opérateurs sur la base d'une part fixe et d'une part variable. Ce qui fait que pour le bois du Mont Vaudois nous serions à 6 000 euros au lieu de 3 446.99 €, pour le bois du Chanois 4 000€ au lieu de 3 381.30 € et pour la Brosse 4 000 € au lieu de 3 348.93 €. Pour Tavey 2007, le loyer annuel serait de 3 008 € contre 2 007.76 €.

Le Maire : La Ville est bien gérée et ses intérêts sont sauvegardés. Et quand on peut augmenter les recettes nous ne perdons pas l'occasion de le faire, c'est le sens de ce rapport.

Le vote est unanime.

▪ **RAPPORT N°6 : Ajustement des provisions budgétaires**

Martine PEQUIGNOT explique des provisions pour risques charges et pour dépréciations ont été constituées, de 2013 à 2019, de façon à anticiper d'éventuels risques financiers pour les montants suivants :

Budget Principal :

	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/2019	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE Au 1 ^{er} janvier 2020
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES AU 31/12/2019						
Prov. pour risques et charges	0		209 000.00	209 000.00	100.00	208 900.00
Evolution taux d'intérêts et perte change	0	02/01/2013	200 000.00	200 000.00	200 000.00	0.00
Litiges	0	02/01/2013	9 000.00	9 000.00	9 000.00	0.00
Provisions pour dépréciation	0		52 163.01	52 163.01	17 167.12	35 095.89
Provision admission en non valeur	0	02/01/2013	52 163.01	52 163.01	17 167.12	35 095.89
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES			261 163.01	261 163.01	226 067.12	35 095.89

Au vu de l'état fourni par le percepteur au 1^{er} janvier 2020, concernant les créances impayées, Il convient d'ajuster les provisions aux risques encourus pour les montants suivants :

- Provisions admission en non valeur : Dotation partielle de **4 500.00**, soit un solde de provisions constituées de 39 595.89 €

Le vote est unanime compte tenu de 7 abstentions (Groupe d'opposition de Gauche)

▪ **RAPPORT N°7 : Modification du règlement d'affouage**

Le Maire expose que par délibérations des 24 février 2012, 25 octobre 2013 et 2 octobre 2017, le Conseil Municipal a adopté le règlement d'affouage pour la Ville d'Héricourt et la commune associée de Bussurel.

Pour faire suite à la création de la commune nouvelle, il est proposé d'apporter les modifications suivantes :

- Remplacer dans le corps du texte la mention « Héricourt » par « Héricourt-Tavey »
- Modifier la période d'inscription du 1^{er} juin au 15 octobre de chaque année (en lieu est place du 1^{er} juin au 30 septembre de chaque année) afin de poursuivre ce qui était initialement mis en pratique sur la commune de Tavey.

M. le Maire: Il s'agit juste de remplacer dans le corps du texte la mention «HERICOURT » par « HERICOURT-TAVEY » ce qui est bien normal et de modifier la période d'inscription pour l'harmoniser avec celle de la commune de TAVEY.

Le vote est unanime.

▪ **RAPPORT N° 8 : Personnel territorial/ Création et transformation de postes**

Le Maire expose qu'au titre de la gestion des ressources humaines les nominations et avancements de grade encadrés par le statut de la Fonction Publique Territoriale sont conditionnés par la création ou la transformation des emplois dont l'initiative relève du Conseil Municipal, le Maire étant toutefois seul responsable des nominations.

- Au centre Signoret un emploi d'adjoint d'animation à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2020 pour la pérennisation d'un agent contractuel.

- Aux services techniques, un emploi d'ingénieur principal à temps complet en un emploi d'ingénieur principal à temps complet. La philosophie de la Ville étant de donner à l'agent à l'approche de son départ à la retraite, le grade maximal. Il s'agit en l'occurrence d'un agent consciencieux, dévoué, corvéable qui mérite pleinement sa promotion alors qu'il ne l'avait pas demandé ! Quand on ne demande pas et qu'on obtient c'est encore mieux !

Un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en un emploi d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet
Pour le Service ATSEM/ Personnel de service, un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet. Ensuite un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (20/35^{ème}) en un adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (20/35^{ème}).

Ces propositions ont été validées par le Comité technique.

Le rapport est voté à l'unanimité.

▪ **RAPPORT N° 9 : Personnel territorial/ Mise à jour de l'organisation fonctionnelle des services municipaux**

M. le Maire expose que l'organisation fonctionnelle des services de la Ville a pour but de pointer par service le type de grade de nomination qui doit être en cohérence avec les fonctions des agents. C'est ainsi qu'elle a été successivement modifiée par délibérations afin de prendre en compte les divers changements intervenus tels que :

- les transferts à la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt de la Médiathèque et de l'Ecole Municipale de Musique,
- les nouveaux grades de catégorie B,
- les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emplois des catégories C,
- l'harmonisation des grades de nomination dans les différents services de la Ville,
- les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture du cadre d'emplois des attachés suite à la suppression du grade de directeur territorial.

L'organisation fonctionnelle doit être à nouveau revue afin de prendre en compte :

- l'harmonisation des grades de nomination dans les différents services de la Ville en cohérence avec les fonctions d'encadrement et les nominations internes ou recrutements,
- la nouvelle architecture du cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants.

Nous vous demandons de valider cette nouvelle organisation fonctionnelle qui vous est présentée de manière détaillée en annexe au présent rapport.

Le vote est unanime compte tenu de 7 abstentions (Groupe d'opposition de Gauche)
--

▪ **RAPPORT N°10: Personnel territorial/ Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) des ingénieurs, techniciens et éducateurs de jeunes enfants**

Le Maire rappelle que le conseil municipal s'est prononcé favorablement, dans sa séance du 18 juin 2018, sur la mise en place du RIFSEEP applicable à compter du 1^{er} juillet 2018. Faute de décrets, 3 cadres d'emplois n'étaient pas concernés : ingénieurs, techniciens et éducateurs de jeunes enfants.

Le décret du 27 février 2020 est venu régulariser cette situation. Il vous est donc proposé de définir les montants de l'IFSE et du CIA pour ces grades en fonction des groupes retenus et des montants maxima fixés par arrêtés ministériels. 3 agents sont concernés par cette régularisation

Le vote est unanime compte tenu de 7 abstentions (Groupe d'opposition de Gauche)
--

▪ **RAPPORT N°11 : Versement d'une prime exceptionnelle aux agents qui ont travaillé pendant la période de confinement**

Le Maire : Le comité technique saisi le 17 juillet dernier a émis un avis favorable quant à l'attribution de cette prime versée dans les conditions suivantes :

- ➔ Agents en télétravail : 100 €
- ➔ Agents en présentiel et en contact avec le public : 20 € par demi-journée ou 40 € par journée. La CCPH en a décidé de même pour ses agents.
- ➔ Agents en présentiel et sans contact avec le public : 10 € par demi-journée ou 20 € par journée

Sont concernés par l'attribution de cette prime 9 agents en télétravail, 23 agents ayant été en contact avec le public et 68 agents rentrent dans la 3^{ème} catégorie de 10€ par demi-journée ou 20 € par journée.

Cette mesure est extrêmement favorable pour le personnel communal puisque je rappelle que les agents publics n'ont perdu aucun euro. C'est un plus qui s'ajoute au 14^{ième} mois octroyé par la commune en 2019, qui s'ajoute aux 250 € de majoration individuelle en 2018, aux 250 € de majoration annuelle allouée en 2020 ainsi que d'autres avantages de sommes moindres mais qui atteignaient quand même 10 € par mois pour certains agents dans le cadre du RIFSEEP.

Le bilan social de la Ville d'Héricourt est incomparable avec toutes les villes de France et de Franche-Comté. La Ville la plus pauvre fait l'effort le plus important pour son personnel car sa philosophie politique est proche des salariés. Et ceux qui disent le contraire, les agents le reconnaissent eux-mêmes.

Le vote est unanime.

* * * * *

- **RAPPORT N°12 : Personnel territorial/ recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.**

Le Maire : Dans le cadre de l'aide à la scolarité, il y a 10 emplois non permanents de 8/35^{ième}. Dans le cadre de l'animation des clubs du Centre Social Simone Signoret, il y a 8 emplois non permanents d'adjoint d'animation. Comme chaque année il vous est proposé de m'autoriser à recruter ces agents contractuels dans les limites indiquées et à effectuer les formalités nécessaires.

Patrick ADAM : je souhaite avoir une précision quant à l'accroissement temporaire d'activité ?

Le Maire : Il s'agit d'une clause de style parce que l'autorisation est annuelle. Néanmoins, ces contrats sont établis sur la période de septembre à juin.

Patrick ADAM : C'est du formalisme, puisqu'ils sont reconduits chaque année !

Le Maire : Oui c'est reconduit chaque année mais pas toujours avec les mêmes personnes car il y a des démissions. Ce sont des petits boulots, les gens n'y restent pas

Le vote est unanime.

* * * * *

- **RAPPORT N°13 : Personnel territorial/ Délibération de principe de recrutement des emplois aidés**

Le Maire : A ce jour, 6 personnes bénéficient du dispositif Parcours Emploi Compétences et 1 d'un emploi Adulte Relais. Je vous demande de m'autoriser à recruter des agents en contrats aidés dans les conditions fixées par la législation et m'autoriser à effectuer les formalités de recrutement nécessaires.

Le vote est unanime.

* * * * *

- **RAPPORT ADDITIONNEL : Actions jeunesse citoyenne de juillet 2020**

Dominique Vareschard expose que 2 Actions Jeunesse Citoyenne ont été organisées par le Centre Simone Signoret du 6 au 10 juillet 2020 et du 13 au 17 juillet 2020. 18 jeunes ont participé à ces chantiers et il vous est demandé de bien vouloir verser une bourse éducative d'un montant individuel de 160€ aux participants dont les noms suivent, ceci pour un montant total de 2 880€.

Le Maire : J'ai eu le plaisir de remettre avec les animateurs de ces stages et Monsieur Taffahi les chèques aux participants vendredi dernier. Il y a eu du souci dans la transmission des invitations puisqu'aucun adjoint n'était présent. Le chantier a consisté en la réalisation d'une fresque détaillant un kaléidoscope historique qui commence à la préhistoire et qui se termine à l'ère contemporaine. C'est magnifique et c'est à l'école Borey ; la plus belle école d'Héricourt. C'est vrai que son architecture est exceptionnelle, elle est peu visible de la rue mais la cour intérieure de l'école est un modèle d'architecture. Je ne connais pas l'architecte mais je vais me renseigner. Je prends toujours plaisir à aller à l'école Borey. L'aide servira pour la plupart des jeunes âgés de 16 ans au financement de leur permis de conduire.

Le vote est unanime.

* * * * *

A l'ordre des questions diverses, la parole est donnée à **Madame Maryse PORTAZ – Conseillère Municipale d'opposition Héricourt en Commun :**

« Les habitants du quartier des poètes vivent depuis quelques semaines dans un climat d'insécurité et de gêne permanente. Je vous joins le courriel adressé à Monsieur Gilles LAZAR par le collectif du quartier des poètes. Ces incivilités sont liées au comportement de quelques individus mais créent un climat malsain. Si on rajoute les incendies de voiture du 14 juillet, on pourrait dire qu'il se passe des choses dans notre ville qui sont intolérables. Quelles mesures comptez-vous prendre pour stopper cette insécurité et pour éviter que la situation s'aggrave ? »

Le Maire : Comme vous le savez partout où il y a des espaces publics, il peut y avoir des incivilités qui se déplacent. D'ailleurs. Il y en a eu aux Pologne, c'est terminé. Il y en a eu à Saint Valbert. Des caméras ont été installées partout et ça s'atténue. Au Champs de Foire, malgré la présence de caméras cela ne s'est pas atténué ! Il y a 2 points au Champs de Foire : 1 vers le gymnase et 1 vers la rue Verlaine que je connais moins bien. La rue Verlaine j'ai des plaintes mais non récurrentes. J'ai des plaintes récurrentes par ailleurs parce que les habitants ont mon portable. En direct ils accèdent au Maire et le Maire prévient la police. Encore hier soir, j'ai été appelé à 18 heures et à 19h20 il n'y avait plus personne ; la police avait fait son travail.

Chaque fois je dis aux habitants de faire le 17 sachant qu'il y a de l'apprehension chez les habitants à le faire. En effet ces derniers craignent que leur nom soit communiqué et fassent l'objet de mesures de représailles. Les habitants du quartier ont mon portable et peuvent m'appeler 24h/24h, évidemment ils ne m'appellent pas s'ils n'ont pas fait le 17 au préalable. Je constate que c'est efficace puisque lorsqu'ils m'appellent le problème est réglé dans l'heure et je vérifie sur les caméras.

Je suis très attentif à cette problématique et reste à disposition des habitants. La police doit renforcer sa présence, c'est clair et je demande le renforcement des patrouilles de police. Je considère qu'elle a une certaine efficacité et qui plus est aujourd'hui j'ai les numéros des véhicules donc on va faire quelques enquêtes.. Il y a des véhicules immatriculés dans le 13, dans le 68....

Il y a peu d'Héricourtois dans tout ça. Héricourt est une belle ville, elle attire, après je ne souhaite pas qu'elle attire ce genre d'individus ! On a une police de la sécurité du quotidien avec des patrouilles, elles sont mobilisées et au besoin nous mobiliserons la BAC. A bon entendeur salut !

Patrick ADAM : Je suis étonné du nombre de jeunes gens qui sont toutes les nuits sur le parvis de la salle Wissang et pas des jeunes adultes. Des enfants de 10-15 ans avec lesquels je suis allé discuter. Ce qui me gêne un peu c'est lorsque je vois des plus grands qui me disent que ça fait plus d'une dizaine d'années que c'est comme ça et que ça ne changera jamais.. C'est un discours qui me gêne quelque peu. Je suis quand même surpris de voir que les parents laissent leurs enfants jusqu'à des 1 heure du matin. Et depuis 3 semaines, ce sont des jets réguliers de pétard. Les parents sont en difficulté pour mettre leurs enfants à l'école, pour l'alimentation mais visiblement pas pour l'achat de pétards.

Moi ce que je ne voudrais pas c'est qu'un jour on joue les surpris quand on apprendra qu'il y a une jeune fille qui s'est fait violer ou plus sur ce parvis. Je veux pas jouer les Cassandra mais c'est vrai que c'est quand même assez problématique et ça survient de manière récurrente. Je sais bien que vous n'avez pas de dons de magicien. Moi-même j'appelle régulièrement les forces de l'ordre qui viennent mais ce qu'ils me disent c'est qu'ils ont ordre de ne pas intervenir sur les jeunes en scooter qui déambulent. Ce qui me semble très problématique.

Le Maire : C'est le cas partout ! Parce qu'il y a eu des incidents répétés sur les poursuites en scooter, la police fait preuve de prudence. Les consignes des autorités policières supérieures sont claires là-dessus : pas de course poursuite. C'est l'été et bien souvent ils viennent d'ailleurs Bethoncourt, Montbéliard... On sera attentif, on posera des caméras partout si besoin.

Après ces jeunes se mettent en danger sur le toit de la salle Wissang. Je mettrai quand même sur mon site Facebook, je verrai comment on peut traiter ce genre de problème. Peut-être par le biais d'une application en mettant une alerte demandant aux parents de venir récupérer leurs enfants. On aura une application fonctionnelle de ce type dès le mois de septembre. Vous aurez toutes les informations en temps réel. Nous serons une des premières villes de France de + de 10 000 habitants à avoir cette application. Ça coûte 13 000 € quand même !

La parole est laissée à Monsieur Ouari BELAOUNI pour la seconde question :

Ouari BELAOUNI – Conseiller Municipal d’opposition Héricourt en Commun : « Une fois de plus, les gens du voyage n’ont pas eu le choix que de s’installer à Bussurel sur un terrain non prévu à cet effet. La Loi oblige les collectivités de plus de 5 000 personnes (ccph ou ville) de prévoir une aire d’accueil des gens du voyage. De nombreuses villes de l’aire urbaine, comme Grand-Charmont, Montbéliard... s’y sont conformées. Quand notre territoire prendra t-il en main cette question si dure depuis 30 ans ? »

Le Maire : Vous vous trompez d’assemblée ! Vos collègues de l’opposition communiste qui siègent à la Communauté de Communes savent que c’est une compétence de la Communauté de Communes que nous avons actée il y a 2 ans. Ce problème appartient donc à la CCPH.

Alain PARCELLIER – Adjoint à la Santé fait remarquer à Monsieur BALAOUNI qu’il ne connaît pas les règlements de nos assemblées. La compétence ne nous appartenant pas nous n’avons pas à répondre à cette question.

Ouari BELAOUNI : Votre réponse n’a aucun sens Monsieur PARCELLIER !

Le Maire : Je vous invite à me poser la question comme président et je vous répondrai. Vous vous trompez d’assemblée.

Danièle BOURGON – Adjointe à l’Environnement : J’ai peut être une solution Monsieur le Maire. Pourquoi pas positionner cette aire le long de la RN 683 à Trémoins ?

Le Maire : J’en prends note. Il faut que les propositions arrivent. Trémoins est une très belle commune et il y a un beau terrain que j’identifie. On devait y faire les jardins mais le Maire s’y est opposé ; On les a donc mis à Verlans. Pour votre information le développement durable c’est une proposition du Président de la CCPH et de personne d’autre. Merci de votre attention.

L’ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20H.

Le Maire